



A partir du **lundi 6 juin**, la collecte continuera d'être assurée par la société **SEPUR**.

L'optimisation des moyens entraînera une restructuration des collectes :

Editorial



Suite au nouvel appel d'offres, le mode de collecte change. Les jours de ramassage peuvent être modifiés, nous faisons notre possible pour limiter ce changement.

Dans votre Feuille du Tri, nous vous rappelons l'importance d'un bon compactage des emballages destinés aux conteneurs jaunes.

La **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**, basée sur votre **foncier** reste la même. Seule la **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)** qui est une taxe d'Etat imposée, que nous ne maîtrisons absolument pas, augmente cette année et sera réévaluée également l'an prochain.

L'équipe du SMIRTOM du Vexin se modifie.

Un nouvel ambassadeur, Aurélien Riou, remplace Elodie Lucot qui a été reçue à son concours et accède ainsi au poste de responsable d'exploitation. Je félicite cette équipe pour son abnégation et l'excellent travail qu'elle fournit pour améliorer le service rendu à nos concitoyens.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40, ou par mail à l'adresse suivante :

smirtom@smirtomduvexin.net

M. Jean-Claude BOIRAU
Le Président du SMIRTOM du Vexin

Collecte ordures ménagères : C 1



Une fois par semaine



Collecte bacs jaunes et bleus : C 0,5



Tous les 15 jours



Collecte du verre : C 0,5



Tous les 15 jours



Prenez connaissance de vos jours de collecte en mairie,
ou sur le site : **www.smirtomduvexin.net**

Sommaire → p.1 et p.2 :
La mise en place du nouveau
marché de collecte.

→ p.3 :
Les impossibilités de ramassage
des ordures ménagères.

→ p.4
L'élimination des DEEE
et les horaires de déchèteries.

Nous vous l'annonçons dans la précédente Lettre du Tri, 2011 verra **le renouvellement des marchés de collecte et de gestion des déchèteries du SMIRTOM du Vexin.**

En effet, les marchés de collecte et de gestion des déchèteries actuellement en vigueur prennent fin le 31 mai 2011.

Le renouvellement de ces marchés était donc l'occasion pour le SMIRTOM du Vexin d'optimiser ses tournées et ses modes de collecte.

C'est pourquoi l'assemblée des délégués du SMIRTOM du Vexin a fait les choix suivants, en s'appuyant sur **une étude menée par un cabinet indépendant :**

- 1** Les ordures ménagères et le verre seront ramassés séparément.
- 2** La fréquence de ramassage des **ordures ménagères** ne change pas et reste à **une collecte par semaine (C 1)**.
- 3** Les **emballages (bac jaune)** et les **journaux-magazines (bac bleu)** seront collectés le même jour, **une semaine sur deux (C 0,5)**.
- 4** Le **verre (bac vert)** sera collecté **tous les 15 jours**, en alternance avec les bacs jaunes et bleus **(C 0,5)**.

L'étude préalable a mis en évidence que les bacs bleus et verts étaient rarement remplis chaque semaine, ils ne devraient donc pas faire l'objet de remplacement par de plus grands volumes.

En revanche, les bacs jaunes pourront être remplacés si, après compactage, leur capacité s'avère insuffisante pour 2 semaines de stockage. Dans ce cas, vous pourrez prendre contact avec votre mairie selon la procédure habituelle.

N'oubliez pas d'aplatir vos bouteilles en plastique et vos boîtes en carton, sans les imbriquer !

La procédure d'appel d'offres lancée en octobre 2010, a abouti à des remises d'offres en janvier 2011, qui ont été étudiées avec attention par le Bureau d'Etudes ORTHEMIS et un cabinet juridique.

Lors de l'assemblée générale des délégués du 24 février 2011, le choix de la commission d'appel d'offres a été entériné :

Pour la collecte des déchets ménagers, la société SEPUR

Pour la gestion des déchèteries, l'entreprise VEOLIA.

Certains changements sont à prévoir, notamment les jours de sortie des bacs.

A partir du lundi 6 juin 2011, les nouveaux marchés seront effectifs.

Les collectes auront lieu du lundi au vendredi, à partir de 5h.

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Un planning spécifique de collecte a été envoyé à chaque mairie, qui le retransmettra à ses administrés.

Il est également diffusé sur notre site Internet www.smirtomduvexin.net



VOS DÉCHETS N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS :

Si le jour de la collecte de vos déchets vous constatez que vos bacs n'ont pas été vidés, contactez le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40 pour obtenir une explication, et éventuellement un rattrapage. Cependant, les rattrapages de collecte ne sont pas automatiques. Petit inventaire des cas de figure :

1 Une voiture est en stationnement gênant :

C'est la cause la plus fréquente des impossibilités de collecte. Une voiture mal garée peut empêcher le camion-benne de circuler et rendre impossible l'accès aux sacs et bacs des administrés.

L'information remonte au SMIRTOM du Vexin, qui prévient aussitôt la mairie concernée. Aucun rattrapage ne peut être organisé dans ce cas car le collecteur n'est pas en tort.

2 Votre bac de tri ou vos grands cartons ont été refusés :

Si les consignes de tri ne sont pas respectées, les équipiers de collecte ont pour consigne de refuser le bac. Ces refus sont alors signalés par un scotch de couleur apposé sur le couvercle. En effet, les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité. Vous pouvez appeler le SMIRTOM du Vexin pour obtenir des explications, et un guide de tri. Les grands cartons quant à eux, sont refusés car ils bloquent la chaîne de tri. Ils doivent être déposés en déchèterie.

3 Des travaux ont lieu dans votre rue :

Si vos bacs n'ont pas été vidés, c'est que le camion ne pouvait pas passer. Bien souvent des points de regroupement sont organisés par la commune à l'entrée de la rue. De cette façon, le camion peut ramasser les déchets. Lorsque des travaux sont prévus, renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître l'emplacement des points de regroupement, et apportez-y vos déchets.

4 Les épisodes de neige et de verglas :

Lorsque les conditions météorologiques empêchent les camions d'assurer partiellement ou en totalité les collectes, des rattrapages sont organisés dès que possible. Les ordures ménagères sont ramassées en priorité, ce qui signifie que certaines collectes sélectives peuvent être annulées.



Lorsque la procédure neige est enclenchée :

Les mairies sont prévenues chaque jour des dispositions prises pour la collecte.

Le site Internet du SMIRTOM du Vexin publie également ces informations :

www.smirtomduvexin.net



L'élimination des DEEE, ou Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Le décret du 20 juillet 2005 impose le traitement et la dépollution des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, tels que les réfrigérateurs, sèche-cheveux, télévisions...

La taxe **d'éco-contribution** a été mise en place afin de financer cette filière de traitement. Vous payez cette éco-contribution lors de l'achat d'appareils neufs.

C'est pourquoi les vendeurs d'électroménager ont l'obligation de reprendre votre appareil usagé pour tout achat d'un équivalent neuf.

Si vous souhaitez vous débarrasser d'anciens appareils sans les remplacer, vous pourrez les déposer en déchèterie. C'est le seul lieu doté de points de regroupement permettant le démantèlement et la **dépollution** de ces appareils. Il est donc essentiel de les déposer dans **une des caisses dédiées aux DEEE**, dans l'enceinte même de votre déchèterie.

Les DEEE ne seront d'ailleurs pas acceptés à la collecte des encombrants, ni dans le bac des emballages recyclables (bac jaune).

HORAIRES d'ETE – du 1^{er} avril au 30 septembre Les déchèteries sont ouvertes les jours fériés sauf le 1^{er} mai

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Epône : Route de Nezel - Lieu dit "les Beurrons"	14h-19h	9h-12h 14h-19h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h
Gargenville : Rue du Docteur Roux	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h30 14h-19h	9h-13h
Magny en Vexin : 23 rue Gutemberg, PAE la Demi-Lune	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-14h
Marines : Rue du Goulet	9h-12h 14h-19h	14h-19h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h
Vigny : Lieu dit "les Roches", sur la route de Longuesse	9h-12h 14h-19h	14h-19h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h

HORAIRES d'HIVER – 1^{er} octobre au 31 mars Les déchèteries sont ouvertes les jours fériés sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Epône : Route de Nezel - Lieu dit "les Beurrons"	14h-17h	14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-12h
Gargenville : Rue du Docteur Roux	14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-12h30 14h-17h	9h-13h
Magny en Vexin : 23 rue Gutemberg, PAE la Demi-Lune	9h-12h 14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-14h
Marines : Rue du Goulet	14h-17h	14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-12h
Vigny : Lieu dit "les Roches", sur la route de Longuesse	14h-17h	14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-12h

Les déchèteries suivantes ne sont pas gérées par le SMIRTOM du Vexin. Les horaires sont donc susceptibles de changer sans que nous en soyons informés. Afin d'en connaître les horaires d'ouverture, vous pouvez appeler aux numéros suivants :

Gasny - Z.A. Route de Fourges : 02 32 52 39 45

Limay - ZI de Limay/Porcheville - Avenue du Val : 01 34 77 63 81

Conflans St Honorine

Zone des Boutries, Rue des Beaux-Champs : 01 34 90 95 26

Saint Ouen l'Aumône - A15, sortie 7, N 184, direction Beauvais, Z.I.

des Béthunes, suivre fléchage "Centre principal de traitement" : 01 34 30 01 18

Osny - Chemin des Hayettes (derrière Centre LECLERC) : 01 30 31 22 51

La feuille du tri



SMIRTOM du Vexin

8, chemin de Vernon - 95450 VIGNY

Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net

Site : www.smirtomduvexin.net

Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :



ECO EMBALLAGES